



## **REGLEMENT ECOLE D'ATHLETISME**

### **INSCRIPTION**

La saison sportive débute le mercredi suivant la rentrée des classes et se termine le dernier mercredi avant les vacances scolaires d'été. L'enfant peut venir essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. A l'issue de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une adhésion. L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, certificat médical de pratique de l'athlétisme en compétition et signature du règlement intérieur.

### **ENTRAINEMENT**

L'entraînement a lieu le mercredi à l'exception des vacances scolaires, de 14h00 à 16h00. L'entraînement se déroule à Bourguignon, au stade municipal. Durant la période hivernale et en cas de mauvais temps, l'entraînement a lieu dans la salle polyvalente de Bourguignon. Il est conseillé d'avoir des vêtements et des chaussures adaptés aux exercices physiques et aux conditions climatiques. Chaque enfant devra avoir sa propre bouteille d'eau.

### **RESPONSABILITE**

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement. D'être ponctuel aux débuts et aux fins des entraînements. Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir le cadre responsable en cas d'absence aux entraînements au n° : 06.66.53.68.57.

### **COMPORTEMENTS ET SANCTION**

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie du groupe ou un comportement qui pourrait mettre le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur de l'association Bourguirun pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de l'adhésion. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Signature des parents